

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-2 25SGADL0181

SEANCE DU
25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
53

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage :
26 septembre 2025

OBJET :
MONTCEAU-LES-MINES - Convention pour le
raccordement de matériels de vidéo
protection au réseau d'alimentation
électrique des feux de signalisation de la
Communauté Urbaine - Signature de
l'avenant n°1

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 65

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 65

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 6**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 25 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

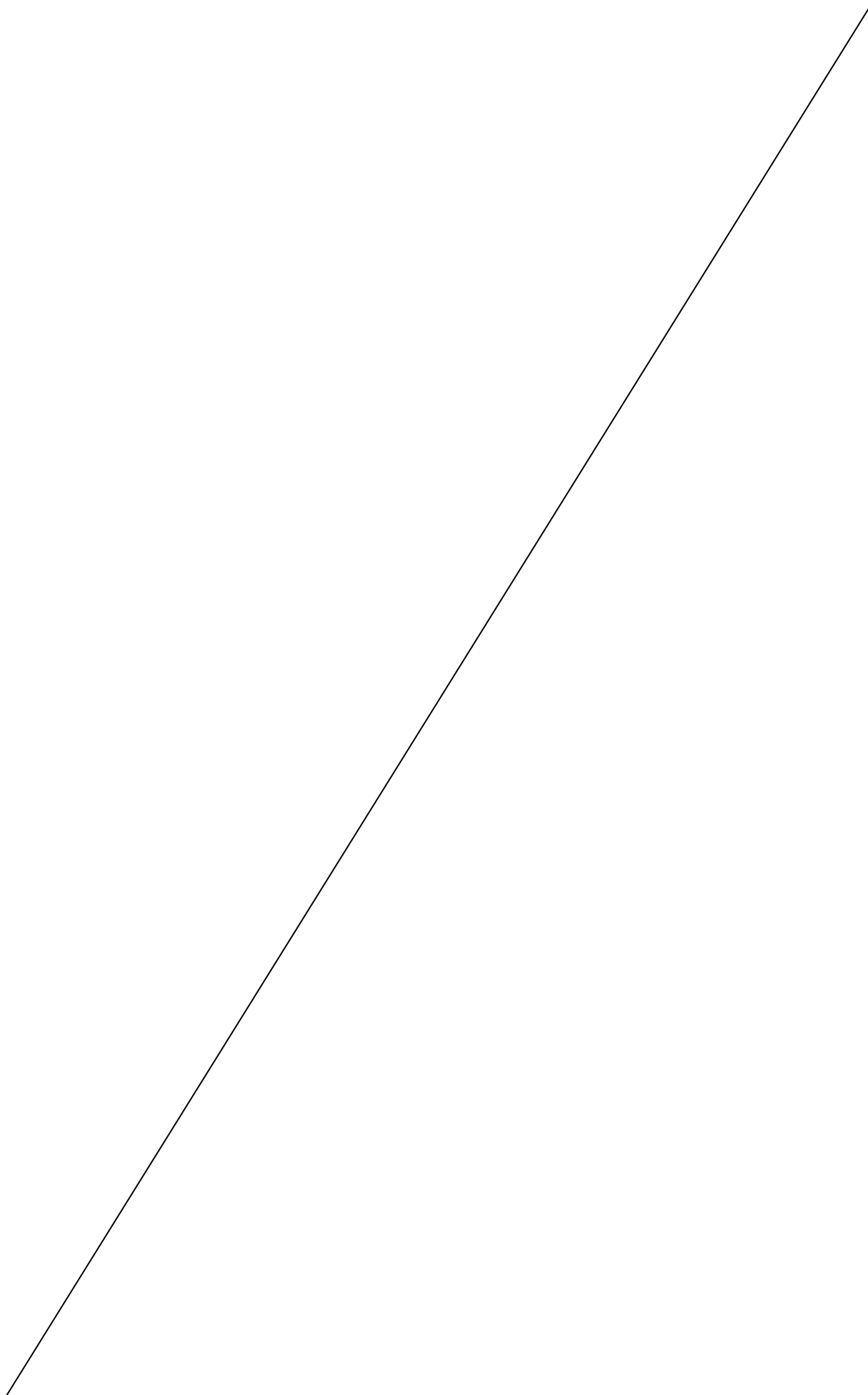
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean GIRARDON
M. Frédéric MARASCIA
M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Denis BEAUDOT)
M. GANE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme VESVRES (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BLONDEAU



Vu la délibération du conseil communautaire n°21SGADL0152 du 1^{er} juillet 2021,

Le rapporteur expose :

« La ville de Montceau-les-Mines a souhaité renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'espace public notamment sur le quartier du Bois du Verne, du Centre-Ville et du Plessis.

A cet effet, en 2021, elle s'est équipée d'un dispositif de vidéo-protection. Une partie du matériel lié à l'exploitation de ce réseau de vidéo protection a été installé/raccordé sur le réseau d'alimentation électrique de feux de signalisation tricolore appartenant à la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Au total ce sont 4 caméras qui ont été raccordées aux armoires de feux de signalisation.

La ville de Montceau-les-Mines a eu pour obligation de prendre à sa charge la totalité des coûts de pose, d'installation, de raccordements des caméras aux réseaux d'alimentation électrique des feux de signalisation ainsi que de tout le matériel nécessaire au fonctionnement du réseau de vidéo protection.

En contrepartie, une redevance est facturée annuellement à la ville, sur la base du nombre de caméras raccordées au réseau d'alimentation électrique de la communauté. Le montant de la redevance est fixé à 50 € TTC par caméra et par an.

La ville installe, exploite et gère la maintenance du matériel à ses frais et sous son entière responsabilité. Aucune visualisation des images du système de vidéo-protection urbaine n'est faite par la communauté urbaine. Le rôle de celle-ci se limite à mettre à disposition les réseaux d'alimentation électriques des feux de signalisation.

Une convention a été conclue en 2021 entre la CUCM et la commune pour entériner les modalités de ce raccordement.

En 2023, la commune a procédé à l'ajout de 2 caméras supplémentaires sur les carrefours à feux tricolores :

- entre le boulevard De Lattre De Tassigny et la rue du Château
- entre l'avenue des Alouettes et le boulevard Saint Louis.

La convention conclue en 2021 doit ainsi être modifiée pour prendre en compte l'ajout de 2 caméras supplémentaires. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des emplacements concernés.

Nombre de caméra	Lieu d'implantation	Adresse des armoires électriques concernées
2	Feu tricolore de signalisation : A.France (angle avec avenue de Rugny/rue de la Coudraie)	Avenue de Rugny
1	Feu tricolore de signalisation : Neuvième Ecluse (angle avec rue de la République)	Boulevard De Lattre De Tassigny
1	Feu tricolore de signalisation : Champ du Moulin (angle avec rue de Mâcon)	Rue du Champ du Moulin
1	Feu tricolore de signalisation : Château (à l'angle avec bd De Lattre De Tassigny/ rue du Château)	Rue du Château
1	Feu tricolore de signalisation : Alouettes (à l'angle avec avenue des Alouettes/bd Saint Louis)	Avenue des Alouettes

Il vous est ainsi proposé d'adopter l'avenant n°1 à la convention conclue entre la CUCM et la commune de Montceau-les-Mines afin d'actualiser les emplacements concernés et le nombre de caméras.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant 1 à la convention entre la commune de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour le raccordement de matériel de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la CUCM ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention ;

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 26 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

LE PRESIDENT,

David MARTI




La secrétaire de séance,
Jocelyne BLONDEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JB', enclosed within a light blue oval stamp.



**Convention pour le raccordement de matériel de vidéoprotection
au réseau d'alimentation électrique de feux de signalisation
de la Communauté Urbaine Creusot Montceau**

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Montceau-les-Mines, ayant son siège social à l'Hôtel de Ville, 18 rue Carnot, 71300 MONTCEAU-LES-MINES, représentée par Madame Marie-Claude JARROT, son maire en exercice, autorisée à signer les présentes en vertu d'une délibération en date du _____ 2025,

Ci-après désignée « la Ville »,

Et

La Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, ayant son siège social au Château de la Verrerie, 71206 LE CREUSOT, cedex, représentée par son Président, Monsieur David MARTI, en vertu d'une délibération en date du _____ 2025,

Ci-après désignée « la CUCM » ou « la Communauté Urbaine »,

ARTICLE 1	OBJET DE L'AVENANT
------------------	---------------------------

Le présent avenant a pour objet d'intégrer à la convention du 10 août 2021 de nouvelles caméras qui n'étaient pas prévues initialement. A l'origine de la convention avec la ville de Montceau-lès-Mines, quatre caméras étaient concernées sur les carrefours à feux de la CUCM.

La ville de Montceau a souhaité renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'espace public.

L'article 1 de cette convention est ainsi modifié pour prendre en compte l'ajout de 2 caméras supplémentaires depuis 2023 raccordées aux feux de signalisation de la CUCM :

- Château au carrefour entre le boulevard De Lattre De Tassigny et la rue du Château
- Alouettes au carrefour entre l'avenue des Alouettes et le boulevard Saint Louis.

Ce matériel doit être installé/raccordé sur le réseau d'alimentation électrique de feux de signalisation tricolore appartenant à la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

La ville de Montceau a pour obligation de prendre à sa charge la totalité des coûts de pose, d'installation, de raccordements des caméras aux réseaux d'alimentation électrique des feux de signalisation ainsi que de tout le matériel nécessaire au fonctionnement du réseau de vidéoprotection.

En contrepartie, une redevance sera facturée annuellement à la Ville, sur la base du nombre

de caméras raccordées au réseau d'alimentation électrique de la communauté comme le stipule la convention de 2021 soit 50€TTC par caméra et par an.

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

Le tableau mis à jour est le suivant :

Nombre de caméra	Lieu d'implantation	Adresse des armoires électriques concernées
2	Feu tricolore de signalisation : A.France (angle avec avenue de Rugny/rue de la Coudraie)	Avenue de Rugny
1	Feu tricolore de signalisation : Neuvième Ecluse (angle avec rue de la République)	Boulevard De Lattre De Tassigny
1	Feu tricolore de signalisation : Champ du Moulin (angle avec rue de Mâcon)	Rue du Champ du Moulin
1	Feu tricolore de signalisation : Château (à l'angle avec bd De Lattre De Tassigny/ rue du Château)	Rue du Château
1	Feu tricolore de signalisation : Alouettes (à l'angle avec avenue des Alouettes/bd Saint Louis)	Avenue des Alouettes

ARTICLE 2	AUTRES ARTICLES DE LA CONVENTION INITIALE
------------------	--

Les autres clauses de la convention initial restent applicables dans la mesure où elles ne sont pas déroguées par le présent avenant.

ARTICLE 3	ENTREE EN VIGEUR
------------------	-------------------------

Le présent avenant entre en application à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Fait à _____, le __/__/2025 en deux exemplaires (un pour chacune des parties)

**Pour la commune de Montceau-les-Mines,
La maire,**

Marie-Claude JARROT

**Pour la Communauté Urbaine Le Creusot
Montceau-les-Mines,
Le Président,**

David MARTI